ucanss | la sécurité sociale

Lettre d'information

LI0766

Montreuil,
le lundi 15 mars 2021

Émetteur : Direction des Etudes et Statistiques

Objet : Formation professionnelle ; application « Tableau de bord de la formation professionnelle Praticiens conseils » - Cnam, DRSM

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'Ucanss lance sa campagne 2021 de recueil de données relatives à la formation professionnelle du personnel des organismes du Régime général de Sécurité sociale.

Depuis 2018, les directions régionales du service médical et la Cnam doivent compléter deux enquêtes :

- le tableau de bord de la formation professionnelle proposé chaque année par l'Ucanss pour le personnel administratif (dont le lancement vous a été annoncé par la lettre d'information LI 0764 du 19/02/2021), et
- le tableau de bord de la formation professionnelle Praticien Conseil.

Afin que nous disposions en temps utile d'indicateurs fiables sur l'effort de formation réalisé en 2020, je vous prie de bien vouloir enregistrer dans l'application mise à votre disposition par l'Ucanss votre tableau de bord **Praticien conseil** le **30 avril 2021 au plus tard.**

L'Ucanss compte sur votre concours pour l'établissement des deux tableaux de bord de la formation professionnelle qui constituent des outils indispensables d'observation et d'évaluation de la mise en œuvre dans notre branche des différents dispositifs d'accès à la formation.

Les informations pratiques relatives à cette application

Dès finalisation de votre saisie, une action de clôture vous sera demandée pour la prise en compte de vos données par l'Ucanss à des fins statistiques.

L'accès et la sécurisation des données

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

L'application Tableau de bord de la formation professionnelle Praticien Conseil est accessible sur le site de l'Ucanss, partie « espace organismes », rubrique « applications métiers » ou via le lien direct ci-dessous :

https://tbfppc.ucanss.fr

L'accès est sécurisé et réservé aux seules personnes habilitées par les Directeurs d'organismes. Désormais les Directeurs ou leur délégataire peuvent attribuer eux-mêmes les habilitations de leurs salariés à certaines applications Ucanss.

Si vous n'avez pas encore demandé l'habilitation à cette application, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'administrateur local désigné au sein de votre organisme, ou d'envoyer un message à **sostbfp@ucanss.fr**.

Aide en ligne

Une aide en ligne est consultable depuis la page d'accueil et en bas de chacune de ces applications en cliquant sur le lien « aide ».

Pour toute interrogation, la messagerie **sostbfp@ucanss.fr** est mise à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional l'expression de mes salutations distinguées.

Raynal Le May

Directeur

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20